







2é/06/2023

COMMUNIQUE

Le SNEP, La Scène Indépendante, la SCPP et le réseau MAP se félicitent que s'ouvre enfin la concertation pour le financement de la création musicale

Les producteurs de musique enregistrée du SNEP et de la SCPP, principales organisations représentant des labels de toute taille en France, saluent l'annonce du Président de la République d'une concertation sans délai des acteurs de la filière musicale afin de définir une source de financement respectueuse de ses grands équilibres économiques.

Les ayants droit de la musique enregistrée a toujours répondu présent aux enjeux d'intérêt général. Les ayants droit de la musique ont signé dès 2007 à Paris le premier accord de licence avec une plateforme de streaming, le français Deezer. C'est en France également que nous avons conclu le premier accord sur la rémunération des artistes-interprètes pour cette forme d'exploitation, en mai 2022.

Mais la situation du streaming reste fragile. Les plateformes françaises et européennes dont le modèle économique est centré sur la diffusion de musique n'ont pas atteint le seuil de rentabilité. Elles opèrent de surcroît sur un marché moins dynamique ici que dans les autres grands pays de la musique, dans un contexte de concurrence accrue et d'incertitude sur l'intelligence artificielle.

Nous entrons dans cette concertation avec l'esprit de responsabilité invoqué par la Présidence et ses grands objectifs, dès lors qu'ils s'appliquent à l'ensemble des artistes produits en France, quelle que soit la structure avec laquelle ils travaillent, labels TPE, PME ou grandes entreprises. Un accord est possible. Il se fera s'il tient compte de l'ensemble des conditions dans lesquels opèrent les différents secteurs de notre filière, dans une réelle logique d'équité.

Pour le spectacle vivant, La Scène Indépendante qui représente environ 400 structures, demande que le droit de tirage pour les structures redevables de la taxe soit maintenu à 65%. Les producteurs indépendants rappellent que le droit de tirage leur permet d'initier nombre d'actions de production en faveur du développement des artistes. Il leur offre la possibilité d'une plus grande prise de risques pour des projets innovants, avec de jeunes artistes, dans de nouvelles expressions artistiques contribuant fortement à la diversité culturelle.

L'idée de réduire le droit de tirage de 65% à 50% serait selon nous une réelle atteinte à l'expression de cette diversité culturelle.

Le droit de tirage est un élément fondamental dans l'économie des structures de production indépendantes et son maintien a d'ailleurs été un engagement constant de l'État réaffirmé par lui lors de la création du Centre National de la Musique (CNM).

Contacts:

La Scène Indépendante : Chrystèle Jongenelen - 06 33 13 81 58

SNEP: Alexandre Lasch – 06 62 52 19 81 SCPP: Anouchka Roggeman - 06 61 89 59 63 Réseau MAP - Frantz Steinbach - 06 64 90 61 39